

que deux et demi pour cent. Ajoutez, si vous le voulez, un huitième pour cent pour les frais de gestion au Canada, et il reste une différence entre le coût que doit payer le Trésor public pour l'argent emprunté à l'étranger et l'intérêt accordé à la classe la plus pauvre de la population qui confiesse deniers aux caisses d'épargne du Ministère des Postes, de cinq huitièmes d'un pour cent environ.

Supposons qu'il en coûte tout comme en Angleterre deux huitièmes pour l'Administration au Canada, alors il y a une différence de la moitié d'un pour cent au préjudice des déposants canadiens. Je voudrais bien savoir quelle est la base financière que l'on a adoptée, ou quel bon motif il y a pour justifier cette politique, à moins que ce ne soit pour donner satisfaction aux réclamations des banques.

L'honorable M. MILLS : On accorde trois pour cent sur tous les dépôts au-dessous d'un certain montant.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Si maintenant on leur accorde trois pour cent au Canada, cela est dû aux attaques dont le Gouvernement fut l'objet lorsque le Ministre des Finances fit cette déclaration au cours de son exposé budgétaire, parce qu'alors il n'existait pas de dispositions pourvoyant au paiement d'un intérêt de trois pour cent sur les petits montants. Je parle d'après les données et les faits tels qu'ils furent communiqués au Parlement. Si les Ministres ont été obligés de reculer, le prêteur étranger et le déposant se trouvent à peu près dans la même situation.

Mais je voudrais bien savoir quel est le montant le plus élevé sur lequel on accorde un intérêt de trois pour cent.

Si le taux de deux et demi pour cent seulement est payé à ceux qui déposent des sommes plus importantes, et je crois que le dépôt maximum permis ne peut pas dépasser \$1,000, quelle est la limite ?

L'honorable M. MILLS : Oui, je crois que c'est cela.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Mais je vais plus loin que cela : j'ai toujours été d'opinion—et je suis aujourd'hui plus convaincu que jamais de sa justesse,—que vous feriez mieux de payer trois et demi pour cent pour l'argent emprunté de ceux qui demeurent au Canada que de l'avoir

de l'Angleterre ou de n'importe quel pays étranger à raison de trois pour cent, et voici pourquoi : Tous les envois de fonds faits à un autre pays pour le service de l'intérêt sur emprunts, portent proportionnellement atteinte à la circulation et nous appauvrissent d'autant.

L'honorable M. MILLS : Mais le principe s'impose.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Si vous payiez un demi pour cent de plus au déposant canadien, ce montant resterait ici et serait affecté au soutien et à la subsistance des gens qui opèrent ces dépôts. A propos de cette question, nous pourrions, je crois, imiter l'exemple que nous donne la France, où les petits propriétaires du sol prêtent des sommes énormes à l'Etat, afin d'éviter la nécessité de s'adresser aux marchés étrangers pour obtenir les fonds dont on a besoin pour l'administration publique. Quelle est la conséquence de cette pratique ? Il en résulte que tout l'intérêt qui est versé entre les mains des petits propriétaires du sol reste dans le pays ; de cette manière, la richesse nationale ne sort pas du pays et cela permet aux bénéficiaires de ces fonds de vivre dans l'aisance. Je crois que ce serait la meilleure politique que le pays pourrait suivre.

Le Ministre des Finances dit : " Oh non, partout où vous pouvez prélever des fonds à meilleur marché, ayez-les ; " mais lorsque vous les avez à des conditions moins onéreuses, vous envoyez l'intérêt en dehors du pays, et la politique du Gouvernement actuel est d'accorder en moins aux déposants canadiens qu'aux capitalistes étrangers, les sommes sur lesquelles j'ai appelé l'attention du Sénat. C'est une fausse politique. Il se peut que mon opinion ne soit pas strictement d'accord avec les doctrines posées par Adam Smith et autres économistes et théoristes comme lui ; mais le résultat pratique est précisément celui que j'ai indiqué ; j'espère, dans l'intérêt des petits déposants du Canada, qui sont réellement des salariés, que le Gouvernement reculera et leur accordera au moins autant et même un peu plus qu'au prêteur anglais.

L'honorable M. DEVER : Il est réellement agréable d'écouter un grand dialecticien, un grand philosophe et, je le crois, un grand patriote, même si c'est un adversaire.